

ARTICLE 661 - MONTANT DE L'INDEMNITE DE FORMATION

Le montant de l'indemnité de formation est fixé selon le groupe d'appartenance de l'association d'accueil et le niveau du joueur concerné.

« JOUEURS » (âgés de moins de 23 ans à la date de la demande de mutation)

A) Joueurs ne justifiant d'aucune sélection au cours des deux dernières saisons :

CLASSE D'AGE*	Rejoignant un club du 1 ^{ère} GROUPE Groupements professionnels de TOP14	Rejoignant un club du 2 ^{ème} GROUPE Groupements professionnels de PRO D2	Rejoignant un club du 3 ^{ème} GROUPE 1 ^{ère} division fédérale	Rejoignant un club du 4 ^{ème} GROUPE 2 ^{ème} division fédérale	Rejoignant un club du 5 ^{ème} GROUPE 3 ^{ème} division fédérale
« Moins de 14 ans »	1 000 €	1 000 €	600 €	300 €	200 €
« Moins de 16 ans »	1 000 €	1 000 €	600 €	300 €	200 €
« Moins de 19 ans »	1 500 €	1 500 €	600 €	300 €	200 €
« Plus de 18 ans »	700 €	700 €	600 €	300 €	200 €

* La classe d'âge à prendre en compte est celle dans laquelle évoluera le joueur dans sa nouvelle association.

B) Joueurs justifiant d'une sélection au cours des deux dernières saisons :

NATURE DE LA SELECTION DES DEUX DERNIERES SAISONS		Rejoignant un club du 1 ^{ère} GROUPE Groupements professionnels de TOP14	Rejoignant un club du 2 ^{ème} GROUPE Groupements professionnels de PRO D2	Rejoignant un club du 3 ^{ème} GROUPE 1 ^{ère} division fédérale	Rejoignant un club du 4 ^{ème} GROUPE 2 ^{ème} division fédérale	Rejoignant un club du 5 ^{ème} GROUPE 3 ^{ème} division fédérale
NATURE DE LA SELECTION	« Moins de 14 ans » - Sélection départementale	1 500 €	1 500 €	900 €	450 €	300 €
	« Moins de 16 ans » : - Académie Pôle Espoir - Sélections Interpoules U16 à XV et à 7 -	1 500 € 3 000 €	1 500 € 3 000 €	750 € 900 €	300 € 450 €	200 € 300 €
	« Moins de 19 ans » : - Sélections Interpoules U17 à XV et à 7, Sélections Interpoules U18 Equipe de France à XV « moins de 18 ans », et Equipe de France à 7 « moins de 18 ans »	3 000 € 9 000 €	3 000 € 9 000 €	1 000 € 6 000 €	600 € 4 500 €	450 € 3 000 €
	« Plus de 18 ans » : - Equipe de France « moins de 20 ans » à XV ou à 7 Développement - Equipe de France à XV et Equipe de France à 7 (compétitions World Rugby), y compris Equipe de France « moins de 20 ans », France 2023	9 000 € 12 000 €	9 000 € 12 000 €	6 000 € 9 000 €	4 500 € 6 000 €	3 000 € 4 500 €

« JOUEUSES » (âgés de moins de 26 ans à la date de la demande de mutation)

Aucune indemnité de formation ne sera due dans le cadre des mutations intervenant au titre de la saison 2020/2021.

REMARQUES :

Aux fins d'application du présent article 661 :

- Les deux dernières saisons désignent celles précédant la saison au titre de laquelle le joueur mute. Exemple : pour un joueur mutant dans une nouvelle association dans laquelle il évoluera à compter de la saison 2020/2021, les deux précédentes saisons à considérer sont les saisons 2018/2019 et 2019/2020 ;
- Les montants figurant dans les tableaux ci-dessus ne s'additionnent pas. Ainsi, lorsqu'un joueur justifie de plusieurs natures de sélection, seule celle correspondant au montant de l'indemnité de formation le plus élevé, est prise en compte.

ARTICLE 662 – COUTS DES MUTATIONS

- Mutation d'un joueur licencié dans une association amateur, vers un groupement dont l'équipe « UNE » senior est professionnelle et adoptant le statut de joueur sous contrat :

150 € - Aucune majoration pour frais de dossier.

- Mutation d'un joueur amateur « Moins de 16 ans » et au-dessus, vers une association dont l'équipe « UNE » senior est professionnelle et conservant le statut de joueur ou joueuse amateur :

174 € - Avec majoration pour frais de dossier (organismes régionaux).

Part revenant à la F.F.R. : 104 €.

Part revenant au compte « Solidarité »* : 10 €.

- Mutation d'un joueur « Moins de 16 ans » et au-dessus, ou d'une joueuse « Moins de 18 ans » et au-dessus, vers une association de 1^{ère} Division Fédérale, d'Elite 1 Féminine ou d'Elite 2 Féminine :

87 € - Avec majoration pour frais de dossier (organismes régionaux).

Part revenant à la F.F.R. : 52 €.

Part revenant au compte « Solidarité »* : 8 €.

- Mutation d'un joueur « Moins de 16 ans » et au-dessus, ou d'une joueuse « Moins de 18 ans » et au-dessus, vers une association de 2^{ème} ou 3^{ème} Divisions Fédérales ou de Fédérale Féminines 1 ou 2 :

65 € - Avec majoration pour frais de dossier (organismes régionaux).

Part revenant à la F.F.R. : 40 €.

Part revenant au compte « Solidarité »* : 8 €.

- Mutation d'un joueur « Moins de 16 ans » et au-dessus, ou d'une joueuse « Moins de 18 ans » et au-dessus, vers une association de Série Régionale ou de Féminines Régionales à X :

44 € - Avec majoration pour frais de dossier (organismes régionaux).

Part revenant à la F.F.R. : 24 €.

Part revenant au compte « Solidarité »* : 8 €.

* Rente Grand blessés du Rugby.